



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le 3 AVR. 2017

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le vendredi 10 mars à 9h30 sur site
Participants	Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy Monsieur Pascal POPELIN, député de la Seine-Saint-Denis Monsieur Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis Monsieur Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne Monsieur Xavier VANDERBISE, conseiller départemental de Seine-et-Marne, maire de Courtry Monsieur Roger PECOUT, attaché parlementaire de M. Albarello, député de Seine-et-Marne Monsieur Michel RINGRESSI, maire adjoint de Vaujours Monsieur Jean-Louis ALEXANDRE, maire adjoint de Coubron Monsieur Bastien POUBEAU, chef de la division de Paris, Autorité de sûreté nucléaire Madame Elise CHAPPAZ, inspectrice de la radioprotection, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Olivier ROUSSELLE, chef du pôle territoire, DRIAF Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 Monsieur Alexandre BARBERO, unité départementale DRIEE 77 Monsieur Bruno VERHAEGHE, unité départementale DRIEE 77 Madame Sophie FOURNET, chargée de mission DRIEE 93 Monsieur Cédric COUSINIER, service environnement et prévention des risques, DDT 77 Madame Isabelle GRIFFE, chef de l'unité départementale DRIEE 93 Monsieur Cédric LAPERTEAUX, délégué départemental adjoint ARS Seine-Saint-Denis Madame Flore TAURINES, ARS Seine-Saint-Denis Madame Florence PIGEON, ARS Seine-et-Marne Madame Nelly DANINTHE, chargée d'études, Conseil Départemental Seine-et-Marne Monsieur Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel Placoplatre Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre Monsieur Nicolas MISDARIIS, référent radioprotection Placoplatre Monsieur Florian MALHERBE, représentant du personnel Placoplatre Monsieur Ludovic LE NOST, secrétaire CHSCT Placoplatre Monsieur Djamel KOTBI, suppléant secrétaire CHSCT Placoplatre Monsieur Manuel LAFIT, membre CE Placoplatre Monsieur Jean DEGRANGE, expert radioprotection RP CONSULT Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77 Monsieur Francis REDON, association Nature environnement 93 Monsieur François COCHAIN, association du Mouvement national de lutte pour l'environnement Monsieur Jean-Jacques KALKOTOURIAN, association ADEBF Monsieur Greg JURADO, association ADEBF Monsieur POINT, association ADEBF Monsieur Roger BONNET, association les amis de la terre de la Dhuis Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron environnement ADESBB 93 Madame Isabelle LECLERC, association Effort de Vaujours

Participants	Monsieur Hélios BUISSART, association Effort de Vaujours Monsieur Alain CHANU, association Effort de Vaujours Monsieur Eddy KINT, association Coubron environnement Madame Emilie MAEHARA, préfecture de Seine-Saint-Denis Madame Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Monsieur Gautier DEMOLLIERE, sous-préfecture du Raincy Madame Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy Madame Christine CROISSET, sous-préfecture de Torcy
Excusés	Monsieur Gilbert ROGER, sénateur de Seine-Saint-Denis Monsieur Paul MIGUEL, président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Monsieur Olivier MORIN, conseiller départemental de Seine-et-Marne, canton de Claye-Souilly Madame Linda ABERKAN, responsable d'unité de contrôle UT DIRECCTE 93 Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement carrière, Placoplatre

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Ordre du jour de la commission :

- Visite du Fort de Vaujours
- Point d'avancement du chantier Placoplatre
- Réponses complémentaires de Placoplatre aux questions posées par le collège associations et riverains
- Bilan des actions de contrôle de l'ASN
- Questions diverses

Face aux inquiétudes formulées par des associations et élus lors de la dernière séance, la commission de suivi de site s'ouvre par une visite du chantier à l'occasion de laquelle les membres découvrent des ateliers de désamiantage, de démolition pyrotechnique et de dédouanement radiologique.

A l'issue de la visite, MM. les sous-préfets ouvrent la réunion en rappelant l'objet de la commission de suivi de site, dont la mission est de créer un cadre d'échange sur les travaux menés, et vise à promouvoir l'information du public notamment sur les impacts liés à la démolition du Fort et à la reconversion du site.

Au préalable à l'étude des points à l'ordre du jour, et suite aux demandes de M. LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, et de l'association Nature Environnement 77, MM. les sous-préfets demandent à Placoplatre que les documents diffusés en séance soient communiqués aux membres de la CSS a minima 15 jours en amont des prochaines réunions (des mises à jour complémentaires pourront toutefois être apportées ensuite).

MM. les sous-préfets rappellent par ailleurs que les membres peuvent poser des questions en dehors de la CSS. Celles-ci devront être transmises par écrit aux services de l'Etat (sp-torcy-bairci@seine-et-marne.pref.gouv.fr) aux fins de leur enregistrement et de la publication des réponses apportées sur l'extranet dédié.

Sur les demandes formulées à nouveau par les associations Nature Environnement 77 et 93, Placoplatre s'engage, d'une part, à communiquer ultérieurement le nombre d'arbres abattus, et d'autre part, à transmettre la liste des types d'explosifs recherchés sur le site. Placoplatre précise par ailleurs que le mode de destruction des obus est conforme au mode opératoire défini par la Direction générale de l'armement : les munitions, toujours inférieures à 120 mm, sont détruites in situ sans risque pour les riverains, conformément à l'étude de sûreté pyrotechnique.

A l'occasion de la présentation par Placoplatre du point d'avancement du chantier et du point relatif au suivi radiologique (cf document diffusé en séance), des observations sont formulées concernant :

1° le suivi environnemental :

L'association Nature Environnement 77 réitère ses inquiétudes quant au nettoyage à grandes eaux des canalisations et du risque d'infiltration des eaux de lavage dans la nappe phréatique située dans une zone de captage d'eau potable. L'association demande qu'une étude hydrogéologique soit menée pour définir la circulation des eaux avant le nettoyage.

Placoplatre rappelle que le nettoyage à grandes eaux est prescrit par l'arrêté préfectoral de servitude, et que cette mesure garantit la sécurité des travailleurs. Placoplatre précise également que les canalisations seront examinées, et qu'en cas de détérioration, des prélèvements seront effectués pour détecter la présence d'une éventuelle contamination, en complément des contrôles piézométriques déjà effectués. Placoplatre rappelle enfin que ces canalisations reçoivent les eaux de pluie depuis l'abandon du site.

L'association Nature Environnement 77 sollicite une installation des piézomètres dans la nappe de l'éocène inférieur. Placoplatre indique que la pertinence de la pose des piézomètres est fondée sur une expertise par les hydrogéologues, et émet son accord de principe à une réflexion complémentaire sur ce sujet.

2° le devenir des terres amiantées et sulfatées :

Placoplatre indique qu'un plan de gestion des sols a été réalisé par le bureau d'études ANTEA, et propose trois possibilités qui sont en cours d'examen.

Les associations présentent leur souhait d'émettre un avis sur l'option choisie.

M. le sous-préfet de Torcy indique que les différentes solutions seront présentées en CSS. Il indique que le rapport ANTEA sur le diagnostic des sols a d'ores et déjà été mis sur l'extranet de la CSS et que le rapport sur le plan de gestion des sols d'ANTEA pourra l'être une fois sa présentation faite lors d'une prochaine CSS.

L'association Nature Environnement 77 attire l'attention sur la réglementation qui, en l'état, ne permet pas le remblaiement de la fosse d'Aiguizy par des terres amiantées sans demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets dangereux.

M. le sénateur Billout rappelle que les parlementaires ont sollicité auprès du cabinet de Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, une tierce expertise sur d'éventuelles autres pollutions que radiologiques, et regrette l'absence de retour.

A la demande d'élus et d'associations, M. le sous-préfet de Torcy indique qu'il interrogera les services du laboratoire de la préfecture de police sur leur éventuelle compétence en tierce expertise chimique.

L'association Environnement 93 déplore le manque de valorisation des terres sulfatées. Placoplatre indique l'absence de savoir technique quant à la séparation du peu gypse de ces terres. L'association Nature Environnement 77 regrette l'absence des recherches techniques permettant un recyclage total.

3° la préparation du dossier de demande d'autorisation d'exploitation :

Les associations indiquent leur souhait qu'une concertation préalable, telle que prévue à l'article L121-15-1 du code de l'environnement, soit initiée par Placoplatre, et rappellent qu'à défaut elles réclameront le droit d'initiative ouvert au public au titre du III de l'article L121-7 du code de l'environnement.

M. le sous-préfet du Raincy indique que l'Etat sera attentif à toute saisine motivée.

4° le suivi radiologique :

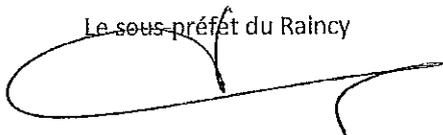
L'Autorité de Sûreté Nucléaire annonce une nouvelle inspection programmée avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire et rappelle la profondeur des mesures de défense radiologique constituées de plusieurs barrières (l'étude historique, l'étude théorique de l'évaluation des risques, les mesures de détection de contamination avant démolition et les mesures environnementales pour les travailleurs).

Sur la question de l'association Environnement 93 quant à l'importance de l'américium 241, l'ASN indique deux provenances possibles : les paratonnerres radioactifs ou l'uranium de retraitement.

Sur interrogation de l'association Environnement 93 quant à une enquête judiciaire en cours, Placoplatre indique que l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique n'a pas sollicité l'entrée sur le site. MM. les sous-préfets ne disposent pas d'information sur cette éventuelle enquête et rappellent le principe de séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice dans les enquêtes qu'elle diligente.

*
* *
*

MM. les sous-préfets, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance à 12H50.

Le sous-préfet du Raincy

Patrick LAPOUZE

Le sous-préfet de Torcy

Gérard BRANLY